

En second lieu, lorsqu'une société canadienne sous contrôle étranger est acquise dans le cadre de l'achat de sa société mère ou d'une autre société sous contrôle étranger, le seuil de la petite entreprise sera de \$15 millions et 600 employés.

En troisième lieu, les investissements des petites entreprises ne seront pas passibles de la méthode d'examen complet sauf dans des cas exceptionnels où l'investissement semble soulever des questions importantes d'orientation.

Pour les demandes passibles d'un examen complet, d'autres mesures administratives seront instaurées afin de clarifier l'interprétation de la loi et de simplifier le processus de décision interne. L'Agence limitera son examen aux éléments clés des propositions d'investissement.

Dans un domaine connexe, le gouvernement est conscient que les investisseurs internationaux sont préoccupés par la capacité de la balance canadienne des paiements d'absorber le rythme de la canadienisation dans le secteur de l'énergie, dans le cadre du Programme énergétique national. J'aimerais rappeler que, comme l'a indiqué le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) dans sa récente mise à jour du PEN, nous devançons nos objectifs de canadienisation. L'objectif de 50 pour cent prévu pour 1990 reste applicable, mais nous n'avons pas le besoin ni l'intention de presser le rythme de canadienisation des avoirs étrangers dans le domaine de l'énergie au cours des années qui viennent.

J'annonce également notre intention de prolonger pour trois ans l'exemption de la retenue fiscale sur les non-résidents pour les intérêts versés à l'étranger. Cela supprime un élément d'incertitude qui aurait pu faire obstacle aux entrées de capitaux.

MESURES VISANT À CRÉER DES EMPLOIS ET À SOUTENIR L'ACTIVITÉ

Le troisième volet de ce budget comprend des mesures visant à réduire le chômage et à soutenir les secteurs durement touchés par la récession et les taux d'intérêt élevés. Le chômage entraîne des coûts humains, sociaux et économiques élevés. Des secteurs tels que la petite entreprise, l'habitation, l'agriculture et la pêche souffrent beaucoup de la faiblesse de la demande et du coût élevé des emprunts. Le gouvernement tient compte de ces besoins.

PROGRAMMES D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le gouvernement se servira des programmes d'emploi direct et de développement économique pour créer des emplois cette année et l'an prochain.

—J'annonce l'affectation de \$200 millions aux programmes d'emploi direct.

—J'annonce l'affectation de \$150 millions, affectés antérieurement à l'accroissement des dépenses, pour des projets localisés à forte proportion de main-d'œuvre, dans le cadre des programmes gouvernementaux existants de construction et autres.

Jointes aux plus de \$100 millions dont dispose Emploi et Immigration à cette fin, ces affectations consacreront plus de \$450 millions à la création directe d'emplois.

Le budget—M. MacEachen

• (2050)

—J'annonce également l'affectation de \$300 millions de plus aux programmes de développement économique qui créeront des emplois permanents dans le secteur privé par des encouragements à l'investissement.

Ces dépenses de plus de \$750 millions permettront de créer rapidement des emplois supplémentaires, tout particulièrement dans les régions durement touchées par la récession ou par des problèmes d'adaptation à long terme.

LOGEMENT

J'annonce un ensemble de cinq mesures nouvelles ou élargies en faveur de l'habitation. Ces mesures stimuleront la construction résidentielle et la création d'emplois.

En premier lieu, le gouvernement offrira une subvention de \$3,000 à tous les acheteurs d'une maison neuve mise en chantier avant le 31 décembre 1982 ainsi qu'aux premiers acheteurs qui feront l'acquisition d'un logement existant avant cette date. On évalue à 100,00 le nombre de personnes admissibles à cette subvention. Ce nouveau programme coûtera au total \$300 millions.

Deuxièmement, la somme de \$30 millions attribuée initialement au Programme de rénovation des maisons sera doublée pour passer à \$60 millions.

En troisième lieu, j'annonce que l'allocation annuelle aux logements coopératifs et à but non lucratif sera portée de 25,000 à 27,500 unités en 1982, pour tenir compte du fait que les besoins de logement des Canadiens à faible revenu méritent une attention particulière.

Ces initiatives devraient engendrer environ 65,000 emplois au cours des deux prochaines années.

Quatrièmement, on s'attend à ce que 54,000 emplois supplémentaires découlent du Régime de construction de logements locatifs dans les régions où le marché est tendu. Institué en novembre dernier, ce programme a été doublé en mars pour passer à 30,000 unités. D'après certains, les prêts sans intérêt de \$7,500 offerts par ce programme ne sont peut-être pas suffisants dans certaines régions. Le gouvernement est disposé à faire preuve de souplesse à cet égard. Les engagements de projets dans le cadre du programme seront annoncés bientôt.

J'annonce enfin que le Régime canadien de renouvellement hypothécaire institué en novembre dernier sera prolongé jusqu'au 31 décembre 1983. Tous les propriétaires qui doivent consacrer à leur hypothèque plus de 30 pour cent de leur revenu brut par suite d'un renouvellement intervenant après ce soir auront droit à une subvention allant jusqu'à \$3,000. Il ne sera plus nécessaire de reporter l'intérêt pour être admissible à une subvention.

Le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement annoncera sous peu les détails de ces mesures.

AIDE AUX PETITES ENTREPRISES, AUX AGRICULTEURS ET AUX PÊCHEURS EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

Je désire annoncer un important nouveau programme qui diminuera les frais d'intérêt des petites entreprises qui entreprennent des investissements. Quatre cent millions sont affectés à ce programme.